

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 2 mai 2022, à 19h07, au 2195, rue Principale à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Marie-Claude Ayotte, conseillère, Benoit Desrochers, conseiller, Olivier Guilbert Choinière, conseiller, Pierre Coutu, conseiller, Serge Perreault, conseiller et Josée Leclair, conseillère, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 19h07, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2022-05-105

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Dossier 01-0021
5. Levée de l'assemblée

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Serge Perreault

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.

Pour : Marie-Claude Ayotte, Olivier Guilbert Choinière, Pierre Coutu, Josée Leclair
Contre : Benoît Desrochers

Adoptée à la majorité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-05-106

4. Dossier 01-0021

Il est proposé par Josée Leclair

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal prolonge la suspension avec solde de l'employé 01-0021 et ce jusqu'à ce que les conclusions de l'enquête interne soient présentées au conseil.

Monsieur le maire demande le vote.

Pour : Marie-Claude Ayotte, Olivier Guilbert Choinière, Pierre Coutu, Josée Leclair
Contre : Benoît Desrochers

Adoptée à la majorité

2022-05-107

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Olivier Guilbert Choinière

QUE la présente séance soit levée à 19h09.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité